# LINKY

**Le déploiement depuis juin 2017 sur la commune de Bayonne des nouveaux compteurs électriques intelligents, communicants nommés LINKY touche tous les compteurs existants, des plus anciens aux plus récents, électromécaniques ou électroniques.**

# L'INTÉRET RÉEL DE CE COMPTEUR

**0% UTILE POUR LE CONSOMMATEUR**
**100% "DIRTY PROFITS"**
("bénéfices déloyaux")

- La vente des données récoltées, nouveau « minerai » uniquement destiné aux data-brokers, aux multinationales et fournisseurs de services.
- L'ajustement du prix de l'électricité en fonction de l'offre et la demande pour miser sur le marché boursier et faire plus de profits.
- l'obsolescence des objets, à commencer par les compteurs eux-mêmes et nos appareils électriques pas toujours adaptés à ces nouvelles technologies, nous oblige à un renouvellement forcé de materiel.

**CES COMPTEURS NOUS EXPOSENT À:**

- la disparition de tout espace privé
- des suppressions d'emplois
- la marchandisation de plus en plus poussée de nos vies
- un pas de plus vers une catastrophe écologique
- la venue d'un monde digital totalitaire, (voir la déclaration des PDG de Google, page 18)

# AUCUNE DIRECTIVE EUROPÉENNE N'IMPOSE LINKY

**DIRECTIVE DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN relative à l'efficacité énergétique**

**- Principe de subsidiarité**
Le principe de subsidiarité s'applique dans la mesure où la politique énergétique ne relève pas de la compétence exclusive de l'Union.

**- Principe de proportionnalité**
La directive définit le résultat final à atteindre tout en laissant suffisamment de flexibilité aux États membres pour adapter sa mise en œuvre à leurs spécificités nationales.

**Évaluation économique**
Si cette évaluation conclut que l'introduction de tels systèmes de mesure n'est rentable que pour les consommateurs dépassant un certain niveau de consommation d'électricité, la mise en place de tels systèmes peut être subordonnée à une évaluation économique à long terme de l'ensemble des couts et des bénéfices pour le consommateur, pris individuellement..

**On vous ment. Les représentants de l'État, les élus , les syndicats d'électrification, les représentants des distributeurs d'électricité qui disent que c'est l'Europe qui impose à la France le développement de compteurs intelligents, vous mentent.**

**Le conseil européen à aucun moment n'en fait une contrainte. Au contraire, il évoque le principe de subsidiarité et de proportionnalité... Nos voisins allemands et belges ont su s'engouffrer dans la brèche ... Et nous ?**

Vous l'entendez souvent: c'est la faute à l'Europe. Un bon moyen pour nos hommes politiques français de s'affranchir de leurs responsabilités.
Sauf qu'en ce qui concerne le déploiement du nouveau compteur présumé intelligent d'ErDF, le Linky, tout ce qu'on vous raconte est faux et archi faux.
En effet dans les textes produits pas l'Union européenne, à aucun moment n'apparaissent de mesures exorbitantes pour les États membres. Des recommandations, certes, mais surtout la reconnaissance de la souveraineté des États sur la base des principe de la subsidiarité (la compétence énergétique n'est pas transférée à l' UE) et le principe de proportionnalité (le résultat final est prioritaire sur les moyens mis en place pour l'atteindre).

De plus, l'UE recommande d'évaluer le ratio coût/bénéfice du déploiement et « selon les résultats de cette évaluation » de prendre des mesures individuelles. Et que pour les faibles consommateurs d'électricité les anciens compteurs peuvent être conservés.
Évaluation individuelle? On en est très loin avec ErDF. Mais la fabrication et la mise en œuvre de 35 millions d'appareil est sans aucun doute un marché juteux.
Vous avez dit lobbies ?

**Notre prochaine publication:**

**La vérité sur le CPL et les ondes électromagnétiques.**
**Le coût réel de LINKY pour le consommateur**
**Le piratage des données personnelles**
Pour la recevoir: stoplinky-sudmorbihan@gmail.com

**Contrairement aux informations diffusées par ENEDIS, aucun texte légal ou réglementaire ne mentionne une obligation:**

L' obligation pour un client d'installer un compteur communicant LINKY à son domicile n'apparait nulle part, il s'agit à peine d'une recommandation tacite destinée aux fournisseurs.

- **Dans la directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 établissant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE, au chap. II, art.3, alinéa 11, on lit en effet ceci:**

*« Afin de promouvoir l'efficacité énergétique, les États membres ou, si un État membre le prévoit, l'autorité de régulation, recommandent vivement aux entreprises d'électricité d'optimiser l'utilisation de l'électricité, par exemple en proposant des services de gestion de l'énergie, en élaborant des formules tarifaires novatrices ou, le cas échéant, en introduisant des systèmes de mesure ou des réseaux intelligents (1) »*

- **L'article 13, alinéa 1, au chap. III de la directive 2006/32/CE du 05 avril 2006 énonce :**

*« Les États membres veillent à ce que dans la mesure où cela est techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles, les clients finals dans les domaines de l'électricité, du gaz naturel, du chauffage et/ou du refroidissement urbain(s) et de la production d'eau chaude à usage domestique reçoivent à un prix concurrentiel des compteurs individuels qui mesurent avec précision leur consommation effective et qui fournissent des informations sur le moment où l'énergie a été utilisée (2) » Il s'agit ici d'une simple recommandation et non d'une obligation.*

**La loi prévoit simplement de mettre à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, sous réserve de l'accord client.**

**Ces textes ne mentionnent jamais une obligation pour le client d'accepter la pose d'un compteur intelligent.**

- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dans son article 28-II, formule :

*« Après le premier alinéa de l'article L. 341-4 du Code de l'énergie sont insérés quatre alinéas [dont les deux premiers sont] ainsi rédigés :*
*« Dans le cadre du déploiement des dispositifs prévus au premier alinéa du présent article et en application de la mission fixée au 7° de l'article L. 322-8, les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité mettent à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaison issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommation locales et nationales. Dans le cadre de l'article L. 337-3-1, ils garantissent aux fournisseurs la possibilité d'accéder aux données de comptage de consommation, en aval du compteur et en temps réel, sous réserve de l'accord du consommateur (3)*

1) : https://www.senat.fr/europe/textes_europeens/2009_72_CE.pdf
(2) : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:114:0064:0085:FR:PDF
(3) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FE15709E21FC06CBE8EE9C38965DF941.tpdila11v_1?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id

# CPL-ERL-SANTÉ

## O.M.S.

**L'Organisation mondiale de la santé (OMS) se demande "si une faible exposition (aux ondes électromagnétiques) mais prolongée est susceptible de susciter des réponses biologiques et de nuire au bien-être de la population". Elle ajoute certes que "les données actuelles ne confirment pas l'existence d'effets sanitaires"… mais reconnaît par contre que "notre connaissance des effets biologiques de ces champs comporte encore certaines lacunes et la recherche doit se poursuivre pour les combler"**

**Voir: http://www.who.int/peh-emf/about/WhatisEMF/fr/index1.html**

## COURANT CPL + ERL

**….extrait de PMO « Nous sommes le gibier, Linky le filet. » :**

- **l'ERL n'est pas une « technologie filaire très courante dans notre quotidien », mais l'Emetteur Radio Linky permettra aux objets de se connecter à Linky par liaison radio. Pour que le mouchard électronique puisse rendre les services promis (suivre et maîtriser sa consommation, bénéficier d'offres adaptées), il faut lui ajouter un émetteur radio, dont l'emplacement est prévu sur les schémas de Linky(9) car « seuls 10% des 27 millions de logements existants possèdent une liaison TIC filaire opérationnelle.**
  **L'ERL (émetteur radio linky) est la réponse qui permet de relayer cette information dans 100 % des logements. »**
  **L'ERL est la passerelle de communication qui permettra l'accès sans fil de tous les équipements du foyer aux données du compteur Linky : informations de consommation et de pilotage »**

**Bref, il s'agit d'une technologie sans contact, à radiofréquences comme les puces RFID.10 fonctionnant sur les fréquences 2,4 GHz et 868 MHz.11. Ces ondes radio, contrairement à ce qu'affirme ENEDIS, sont aisément piratables.**
**http://www.smart-electric-lyon.fr/projet/lemetteur-radio-linky-erl/**

## TRANSMISSION ÉLECTRIQUE AUX OBJETS CONNECTÉS

**« Linky augmente les possibilités de commander les appareils électriques ou électroménagers de la maison. Une fois muni de l'émetteur radio Linky (ERL), il pourra communiquer ses données à l'ordinateur, à la tablette ou au smartphone, et se relier directement aux objets connectés : thermostat, chaudière, pompe à chaleur, radiateur, ampoules », nous apprennent les Echos, qui ont interrogé la directrice clients particuliers d'EDF :**
**« Avec les objets connectés, nous aurons un afflux de données. Grâce à une gestion fine, nous pourrons communiquer au client une vision très précise de sa consommation et lui permettre de faire évoluer son comportement, d'être à la fois dans le confort et dans la maîtrise de son budget »**
**http://www.smart-electric-lyon.fr/projet/lemetteur-radio-linky-erl/12- Les Echos, 19/11/15**

# ELECTROSENSIBILITÉ

## “On ne naît pas électro-sensible, on le devient.”

**Nul ne sait s’il supportera indéfiniment l’épaississement du brouillard électro-magnétique qui résulte du tout-connecté. À partir de quel seuil votre corps se révoltera-t-il ?**
**Pour le savoir, il faut devenir le cobaye d’une expérience en taille réelle, la “smart city”.**
**Linky ajoute sa part à la pollution électromagnétique, et ce ne sont pas les declarations d’ERDF/ENEDIS qui effaceront le fait. “Linky émet 150 fois moins d’onde qu’une lampe basse consommation “, ânonne Olivier Masset, le directeur régional Alpes.**
**Même un ingénieur peut comprendre qu’il n’est pas question d’installer Linky à la place des lampes, mais en plus, de l’ajouter à la pollution ambiante.**
**Extrait de «nous sommes le gibier » de PMO**

**L’indice de débit d’absorption spécifique ou DAS, est un indice indiquant la quantité d’énergie véhiculée par les ondes radiofréquences reçues par l’usager d’un appareil radioélectrique (téléphone portable, par exemple), lorsque cet appareil fonctionne à pleine puissance et dans les pires conditions d’utilisation.**
**L’absorption de champs électromagnétiques entraîne une élévation de température des tissus (effet thermique). Plus le DAS d’un appareil radioélectrique est faible, moins cet appareil a le potentiel d’être dangereux pour la santé car les tissus de l’utilisateur reçoivent moins d’énergie.**
**Aux États-Unis, la FCC exige que les téléphones commercialisés aient un niveau de DAS inférieur à 1,6 watts par kilogramme (W/kg) pour 1 gramme de tissu.**
**Au sein de l’Union européenne, la limite de DAS est de 2 W/kg, dont la moyenne se rapporte à 10 grammes de tissu. Pour l’exposition de l’intégralité du corps humain, le seuil est de 0,08 Watt/kg, dont la moyenne se rapporte à l’ensemble du corps1.**
**De nos jours, à quelques exceptions près, la majorité des téléphones ont un DAS inférieur à 1 W/kg sur 10 g de tissus : leur DAS se situe le plus souvent autour de 0,4 à 1 W/kg sur 10 g.**

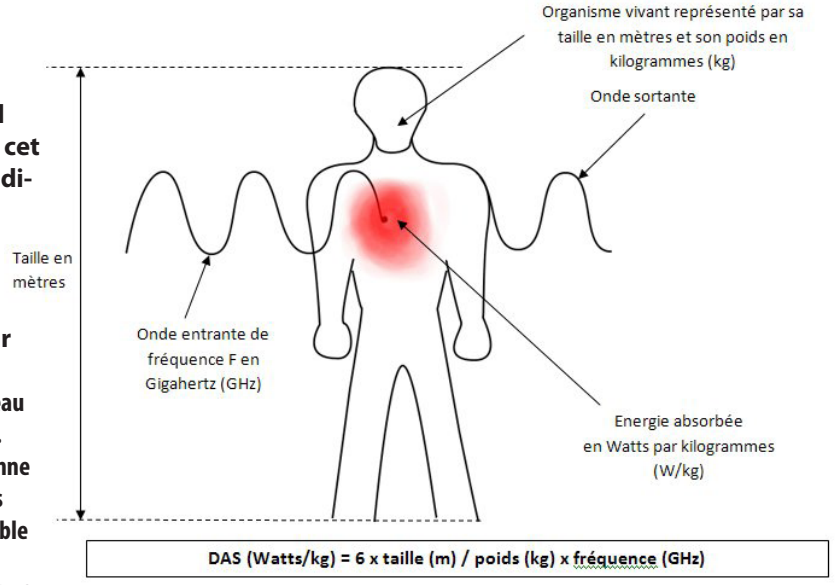


# PASSAGE DE LA G1, À LA G3...

**Les études sur la santé de l’ANSES, contestées par la CRIREM, ne concernent que le compteur Linky qui en lui-même peut, peut-être, ne pas être très dangereux pour la santé.**
Mais l’étude ‘oublie’ totalement l’impact :
- du CPL courant porteur de ligne. Dans la plupart des appartements ou maisons, les fils n’étant pas blindés, ce CPL émet un rayonnement sensible jusqu’à 1m50.
- de l’ERL, émetteur radio Linky, servant à communiquer avec les objets connectés et le terminal de lecture des chiffres de la consommation.
- des concentrateurs et antennes radio chargés de transmettre les données au Centre de traitement.

**De plus, l’étude concerne la G1. Avec l’expérimentation et le développement de la G3, le brouillard électromagnétique devient plus dense.**

**Centre de Recherche et d’Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques**
**contact@criirem.org – tél : 02 43 21 18 69 – www.criirem.org**

## Le rapport ANSES-compteurs communicants Linky, Gazpar, Eau, un avis bien incomplet !

**Il est important de préciser que ce rapport porte sur les compteurs communicants dans leur ensemble. Il y a deux types de technologies qui devraient être prises en compte :**
**– les compteurs Linky qui utilisent le CPL (Courant Porteur en Ligne) et des modules radio nommés ERL (Émetteur Radio Linky) et les compteurs Gaz et Eau qui utilisent aussi des modules radio.**

**Concernant le compteur Linky : Tout compteur électrique, quel qu’il soit, émet des rayonnements de type 50 Hertz générateurs de champs d’induction magnétique et de champs électriques mesurables séparément. La technologie Linky utilise le courant électrique 50 Hertz comme support du CPL pour transmettre des signaux dans la bande de fréquences de 60 à 100 kiloHertz émetteurs de champs magnétiques et de champs électriques mesurables séparément.**
**Les mesures citées dans le dossier de l’ANSES sont incomplètes puisqu’elles n’incluent pas les champs d’induction magnétique et les champs électriques 50 Hertz. De plus, les problèmes de compatibilité électromagnétique (CEM) avec les appareils électroniques domestiques en fonctionnement dans les habitations ne sont pas abordés La question reste entière sur le module radio ERL.**

**Concernant les compteurs Gazpar, Aquarius : -Pour les compteurs Gaz il y a très peu d’information. Les études utilisées par l’ANSES sont issues uniquement des installateurs, il n’y a donc aucune étude contradictoire.**
**-Pour les compteurs d’eau, l’ANSES mentionne n’avoir aucune donnée.**
**Concernant les concentrateurs des compteurs communicants : L’impact des concentrateurs émetteurs de rayonnements de type téléphonie mobile (GPRS-GSM 900) nécessaires à la transmission et l’exploitation des données des compteurs n’a pas été pris en compte.**

**1) Concernant les compteurs électriques LINKY :**

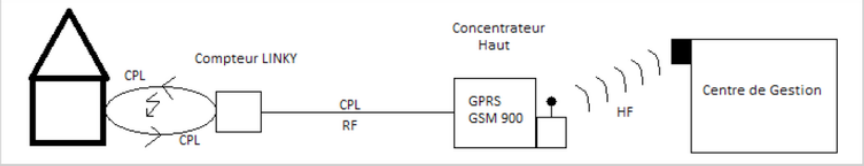


Le schéma ci-dessus explicite l’emploi d’un système CPL (Courant Porteur en Ligne) qui utilise, via le compteur, le courant électrique 50 Hertz comme porteuse pour des radiofréquences (9 à 150 kiloHertz) récupératrices des données d’informations sur la consommation du lieu de vie.
Le CPL est ensuite connecté à un concentrateur haut qui communiquera les données enregistrées par un système GPRS-GSM 900 en émettant des hyperfréquences (HF) de type GSM 900 Mégahertz vers un centre de gestion eRDF.

**Conclusions : Finalement ce rapport est ciblé principalement sur le compteur Linky seul (sans module ERL) et comporte de nombreuses lacunes. Les mesures citées ne permettent pas de conclure sur un éventuel impact sur les biens et les personnes, d’autant plus que la nouvelle génération de Linky, le G3, sera équipée d’un module radio ERL. En 2017, l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Énergie (ADEME) demande à rencontrer le CRIIREM pour traiter le problème du Linky et travailler ensemble à la mise en place d’un protocole de mesures et d’une expertise comme cela avait été fait pour les lampes fluo-compactes en 2009.**

# NON-SENS ÉCOLOGIQUE

## CONSOMMATION ÉLECTRIQUE "EXPONENTIELLE"

## UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS TOUJOURS PLUS…..

**En 2014 devant le Sénat, l'ex-PDG d'EDF Henri Proglio se déclare :**

*« Convaincu qu'à l'horizon 2030, compte tenu de l'augmentation de la demande, l'ensemble du parc nucléaire actuel – y compris Flamanville – suffira à peine à couvrir la moitié des besoins »*

**En 2020, les data-centers américains rejetteront autant de CO2 que les avions.**
En France, ils consomment 9 % de notre électricité(7) Internet est un gouffre énergétique et chaque innovation aggrave la situation. La 4G consomme 23 fois plus d'électricité que le Wifi. Les milliards de relevés opérés chaque année par Linky et les montagnes de données à traiter consommeront infiniment plus que tout ce que vous pourrez économiser en obéissant à votre compteur numérique. Sans oublier les usines à puces comme STMicroelectronics à Crolles, qui fournit les composants de Linky et engloutit des mégawatts. La consommation de ST est passée de 320 millions de kWh en 2004, à 370 en 2008, soit une augmentation de 16 % en quatre ans(8).
La transition énergétique, c'est le saut dans un monde qui n'a jamais autant gaspillé d'énergie.

**(7) actu-environnement.com, 7/09/15**
**(8) d'après une étude réalisée par le cabinet Oxalys pour la ville de Crolles, en juin 2010**

## RECYCLAGE-GASPILLAGE

### Désastre écologique à plusieurs niveaux

Sous prétexte d'une démarche « écologique », ErDF veut d'abord se débarrasser des 35 millions de compteurs actuels, qui sont pourtant en parfait état de marche et ont une durée de vie allant jusqu'à 60 ans.
On nous dit qu'il y aura « des filières de recyclage » mais, à supposer qu'elles soient vraiment mises en œuvre, elles ne devraient concerner que des objets cassés ou arrivés en fin de vie.
Le programme Linky commence donc par un véritable désastre environnemental.

Il est parfaitement injustifiable de se débarrasser de plus de 80 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) **en parfait état de marche**. Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie.

## NON-SENS ÉCOLOGIQUE

### Un projet dévoreur d'énergie

Toujours plus nous amputer de nous-mêmes pour laisser la machine décider – réguler la température, couper les appareils superflus, déclencher les autres, programmer notre unité d'habitation intelligente pour *lisser* la consommation nécessaire à nos fonctions vitales. Le tout sous l'œil électronique de l'Etat branché sur chaque prise électrique, pour nous *aider* à devenir des éco-citoyens responsables. Le prétexte ? Sauver la planète. --------

---------- Le but réel ? Permettre au système de production d'électricité d'absorber une demande croissante, et d'injecter des énergies dites renouvelables dans le réseau. Pour quoi faire ? Alimenter les gadgets *high tech*, les voitures électriques et surtout, les infrastructures de la *smart city*, la cité-machine qui cyber-pilote l'existence de ses citoyens-fourmis : routes automatiques, capteurs et puces RFID, Internet des objets, domotique, objets communicants, robots et automates, *data centers*, etc. La ville et la planète « intelligentes » sont *d'abord* une ville et une planète électriques. Sans courant, pas de connexion.

Voilà pourquoi, en 2014 devant le Sénat, l'ex-PDG d'EDF Henri Proglio se déclare *« convaincu qu'à l'horizon 2030, compte tenu de l'augmentation de la demande, l'ensemble du parc nucléaire actuel - y compris Flamanville - suffira à peine à couvrir la moitié des besoins »*.[3]
Compris, les nigauds de l'éco-citoyenneté et de la COP21 ? Il n'est pas question de réduire la consommation d'électricité globale, mais de rationaliser la distribution pour mieux numériser notre passage sur Terre.

# ÉCONOMIE-CONSOMMATION

## PEU D'ÉCONOMIE, PAS D'UTILITÉ RÉELLE

**..../..."Thomas Reverdy, pourtant membre du labo universitaire PACTE, lequel travaille à l'acceptabilité sociale au sein de GreenLys, le démonstrateur grenoblois du compteur intelligent (7). Reverdy souligne que les prix de l'électricité restent bas, mauvaise nouvelle si l'on veut faire baisser la consommation. Il a lu une récente étude de RTE (Réseau de transport d'électricité) (8) qu'il résume ainsi :**
**« Le grand risque, avec Linky, c'est qu'on n'arrive pas à faire beaucoup mieux que les compteurs "heures creuses/heures pleines" avant pas mal d'années ». Bref, « les gains économiques ne sont pas très élevés », euphémise-t-il."../...**

LINKY N'A AUCUN INTÉRÊT POUR LE CONSOMMATEUR

(7) Cf Linky, la filière grenobloise, Pièces et main d'œuvre, sur www.piecesetmaindoeuvre.com.

(8) « Valorisation socio-économique des réseaux électriques intelligents », RTE, 2015

## L'ÉFFACEMENT ET LES MICROCOUPURES

**La preuve en est fournie par l'expérimentation GreenLys justement. Durant quatre ans, ENEDIS et ses partenaires ont testé les effacements (baisse de fourniture à distance) sur des cobayes volontaires. Ils ont diminué le chauffage de 1° chez ceux-ci pendant une heure ou un quart d'heure, plusieurs fois par jour.**
**Résultat :**
**« Au moment du retour à la consigne de l'habitant, les radiateurs tournent à plein régime pour compenser la différence de température. L'appel de puissance du logement est alors 50 % plus élevé par rapport à un jour sans effacement. Ces mêmes radiateurs consomment aussi 40 à 60 % d'énergie supplémentaires dans les minutes qui suivent le changement d'instruction. Au total, ils utilisent autour de 95 % de l'énergie effacée dans les 24 heures après la fin de la procédure.»(9)**

9 ) Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, n°5871, 3 juin 2016
*cf : http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf, page 6*

**CECI N'EST PAS UN FILM DES MONTY PYTHON, MAIS L'OEUVRE DE NOS INGÉNIEURS.**

Pour obtenir une telle inefficacité, il a fallu équiper 400 cobayes de la gamme complète Wiser de Schneider Electric : une box Wiser, des Wiser H-relay, un Wiser S-Meter connecté à Linky, des Wiser smart plugs, un Wiser thermostat, un Wiser I-relay, plus les applis GreenLys sur smartphone et des « offres tarifaires innovantes simulées » sur Internet. Le tout fonctionnant à l'électricité.

**En résumé, le programme Linky a pour objectifs de permettre à des sociétés privées de réaliser d'importants profits sur le dos des citoyens ou usagers sans leur consentement.**

## FACTURE PLUS CHÈRE

Le remplacement du compteur a généré des problèmes de coupures pour dépassement de puissance.
Pour les usagers concernés c'est une conséquence de la pose du compteur Linky.
L'essentiel des causes de ces coupures provient d'un réglage de disjoncteur du tableau électrique supérieur à la puissance souscrite. Il s'agissait d'utilisateurs dont la puissance souscrite était différente de celle réglée sur le disjoncteur. Ils bénéficiaient indument d'une puissance de coupure plus élevée que celle contractualisée. Le choix retenu par ENEDIS et ses partenaires a été de rebasculer sur la puissance souscrite contractuellement, sans pénalité pour l'utilisateur, alors qu'ENEDIS et les fournisseurs seraient en droit de demander deux ans d'arriérés. Néanmoins, les usagers concernés ont dû demander une augmentation de puissance ce qui leur a occasionné un surcoût pour le paiement:
- de la prestation d'augmentation de puissance réalisée par ENEDIS ;
- d'un abonnement plus élevé.
Commission de régulation de l'énergie, dossier d'évaluation (Page 17/18)

## FIN DES CONTACTS HUMAINS ET COUPURES POUR LES PLUS DÉMUNIS

On a échappé de peu à la fonctionnalité du prépaiement, qui permet aux plus démunis de se payer quelques heures d'électricité avant de retomber dans le noir dés que le nombre de kW souscrit est épuisé. Mais si le projet a été abandonné, ce n'est pas par humanisme, loin de là.
C'est tout simplement que l'on peut arriver aux mêmes finalités que le prépaiement, mais sans le prépaiement.
La commission de régulation de l'énergie (CRE) note ainsi dans un rapport :

> « Le système de comptage permet de faire des offres à quantité limitée par l'envoi d'ordres de coupure »

Vous ne pouvez pas vous permettre de dépenser plus de 30 euros d'électricité par mois ?
Grâce à Linky, Enedis pourra vous couper le courant dès que cette somme sera atteinte….

Apparemment très pressé de tester cette douce invention, Enedis a commencé son opération de déploiement par les clients touchant les minimas sociaux- autrement dit par les pauvres.»
(extrait de «Sexy, Linky)

Avec la Région Nouvelle-Aquitaine
Égalité réalise
Réaliser l'Égalité

# ENEDIS, LE MARCHÉ BOURSIER ET L'EMPLOI

## ÉLECTRICITE ET MARCHÉ
## QUI BOURSICOTE SUR L'EUROPEAN POWER EXCHANGE ?

- Comme l'avoue Olivier Masset, directeur général d'Enédis, le compteur communicant a été introduit par l'Union européenne « pour faciliter l'ouverture des marchés ».

D'après un ancien conseiller de l'espace Info Energie, l'enjeu est l'achat et la vente d'électricité, en suivant la variation des cours sur le marché de gros.
L'Epex Spot (European Power Exchange) créé en 2008 est la bourse de l'électricité de plusieurs pays européens dont la France, qui gère les « marchés Day-Ahead, pour une livraison d'électricité le jour suivant, [marchés qui] sont organisés par enchère, appariant une fois par jour les courbes de l'offre et de la demande ».
Cette bourse gère aussi des marchés infra-journaliers et des « contrats quart d'heure ».

- « Les producteurs et fournisseurs d'électricité, les fournisseurs municipaux ou régionaux qui livrent le client final, les gros industriels gloutons en électricité, les réseaux de transport d'électricité.

**Naturellement, les banques et les sociétés de services financiers, comme BNP Paribas ou la Barclays « sont actives sur le marché ».**
Avec ses suivis de consommation en quasi-temps réel, Linky permet d'ajuster en permanence l'achat et la vente d'électricité sur le marché de gros.
Voilà sa véritable utilité. On comprend que l'absurdité consistant à consommer beaucoup plus d'électricité (objets connectés, data centers) pour en économiser un peu n'émeuve pas nos technocrates.
Leur problème n'est pas de diminuer la consommation en valeur absolue, mais de fournir les outils nécessaires à un marché concurrentiel et de stimuler la croissance économique sous un label « vert » frelaté.
La planète peut continuer à s'étouffer tranquillement' »

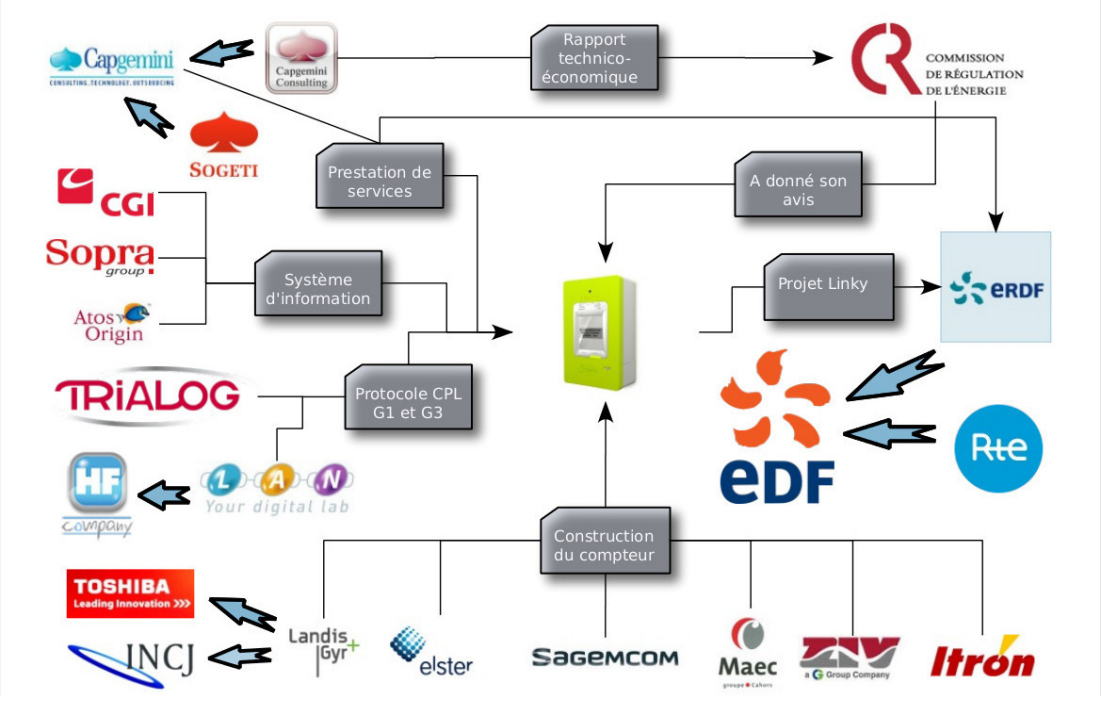

**Le programme Linky est aussi du fait du numérique un programme de suppression de 6000 emplois.**
**« Au total, Linky va coûter environ 5 milliards d'euros. Cet investissement sera amorti en 20 ans grâce aux économies qui seront réalisées notamment sur la relève, qui n'aura plus à se faire par des entreprises de manière manuelle, les interventions chez les clients, comme par exemple l'installation d'un nouveau client ou le changement de puissance, qui se feront à distance.**
**Nous bénéficierons aussi d'une meilleure détection des pertes et surtout de la fraude, ou encore de nouvelles fonctionnalités qui apparaîtront à l'avenir. »**

**Déclaration du président du directoire de la société française de distribution d'électricité, Philippe Monloubou le 11/07/2016**

*http://www.journaldunet.com/economie/energie/1181724-philippe-monloubou-enedis-erdf-est-un-operateur-de-big-data/*

## La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a fait réaliser une étude technico-économique sur l'opération Linky en 2011 (il y a 6 ans).

**Celle-ci montrait que l'opération était équilibrée sous réserve que le tarif de l'électricité augmente de 2,3 % par an jusqu'en 2020, et 1,8 % par an au-delà.**
**L'équilibre économique a donc été validé par la CRE. Le principe de l'équilibre économique repose sur la fourniture et l'installation gratuite par Enedis du compteur, ce dernier se rémunérant via les économies réalisées en évitant les relèves des compteurs par des déplacements physiques d'agents compteurs par des déplacements physiques d'agents.**

# BIG-DATA
# VENTE DES DONNÉES - SURVEILLANCE

## BIG DATA

**« Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur:**
**Big Data, usages domotiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique.**
**Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie: fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, startups… »**
*http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf*

### « planète intelligente» d'IBM ?

**Ce programme pour tout pucer et transformer le monde en filet aux milliards de mailles s'immisce au plus intime de nos vies .**
**Les menaces de son ex-patron, Sam Palmisano ?**
*« Songez à la perspective d'un billion de choses connectées et intelligentes, partout sur terre (…) Pensez à la quantité d'informations produites par toutes ces entités : elle sera sans précédent. (…) En réalité, presque tout – qu'il s'agisse d'une personne, d'un objet, d'un processus ou d'un service (…) – peut devenir sensible à la réalité numérique et faire partie d'un réseau. »*

### En 2010, nous avions dénoncé ce plan.

**Aujourd'hui, il nous faut répéter, sans mauvaise joie, « on vous l'avait bien dit ».**
**En fait, ils nous l'avaient bien dit :**
*« Le monde entier devient plus intelligent parce que nous voulons qu'il en soit ainsi »(Palmisano).*
**Déclaration du président de la fédération française de domotique, en 2014, François-Xavier Jeuland, s'extasie :**
*« C'est à la fois excitant et effrayant. Google va booster le développement du secteur, mais pourra aussi connaître exactement vos besoins, vos habitudes, et sera très bien placé pour monétiser ces informations auprès des fournisseurs d'énergie. »*
*Libération, 20/10/14*

### Déclaration de Geneviève Fioraso

**Dans son rapport parlementaire « économie, industrie et énergie » de 2011 :**
*« Certains ont même évoqué un phénomène de « big brother » qui permettrait de connaître les détails de votre activité au domicile en fonction de votre consommation d'électricité !*
*Même si tout cela est exagéré (il y a aussi des caméras dans les trams, dans les banques et personne ne s'en plaint car l'avantage est reconnu en termes de sécurité et que dire du téléphone portable qui permet de reconstituer vos journées, en contrepartie, acceptée, des avantages permis par son utilisation…)*
*Il y a sûrement des ajustements à trouver et une inquiétude à apaiser, une confidentialité à assurer, mais l'enjeu environnemental et économique doit nous permettre de dépasser une polémique dont il faut absolument éviter qu'elle ne bloque le développement d'une initiative essentielle pour réussir la transition énergétique. »*

## LINKY, UNE RUPTURE TECHNOLOGIQUE

**Depuis 2013, STMicro** (fabricant de puces électroniques)
va plus loin avec STCOMET10, premier compteur de relevés intelligents complet, proposé sous la forme d'un système sur puce.
Le groupe a siphonné 12 millions d'euros à l'Ademe en 2012 pour le projet « SoGrid », en association avec ENEDIS et dix autres partenaires, parmi lesquels CapGemini et l'INPG.
*« SOGRID permettra de passer (…) à un réseau intégralement intelligent. Cette chaîne de communication constituera une rupture technologique comparable à ce qu'a représenté le développement d'Internet dans le monde des télécoms au début de ce siècle ».*

## DONNÉES LINKY ET MAILLE IRIS DE L'INSEE

Les données de Linky seront transmises par ENEDIS à la collectivité locale,
de façon anonymisée à l'échelle d'un ou plusieurs bâtiments.

**Olivier Masset, directeur régional d'ERDF, pardon, d'Enedis, concède :**
**« Les données sont consolidées (i.e centralisées) à la maille IRIS ».**
//Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle qui signifiait « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire.//

**l'Insee est un grand collecteur de données.**
Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont donc découpées en IRIS.
Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infra communales, constitue une partition du territoire de ces communes en quartiers, la France compte environ 16 000 IRIS.
*http://www.insee.fr*

Linky fournira donc des données précises sur votre rue, votre quartier ou votre village. La loi sur la transition énergétique prévoit que les propriétaires d'immeubles et les collectivités aient accès à ces informations. Il ne s'agit pas, comme le prétend Enedis, de conserver pour nous seuls les données sur notre vie privée. Certaines collectivités, comme Grenoble, ou Enedis lui-même, ne jurent que par l'open data. Sylvain Bouchard, souligne que ceci permet à des acteurs tiers de les utiliser. Donc l'accés est ouvert à n'importe qui à n'importe quelle fins!
*https://data.erdf.fr*

# LINKY, ASPIRATEUR DE DONNÉES

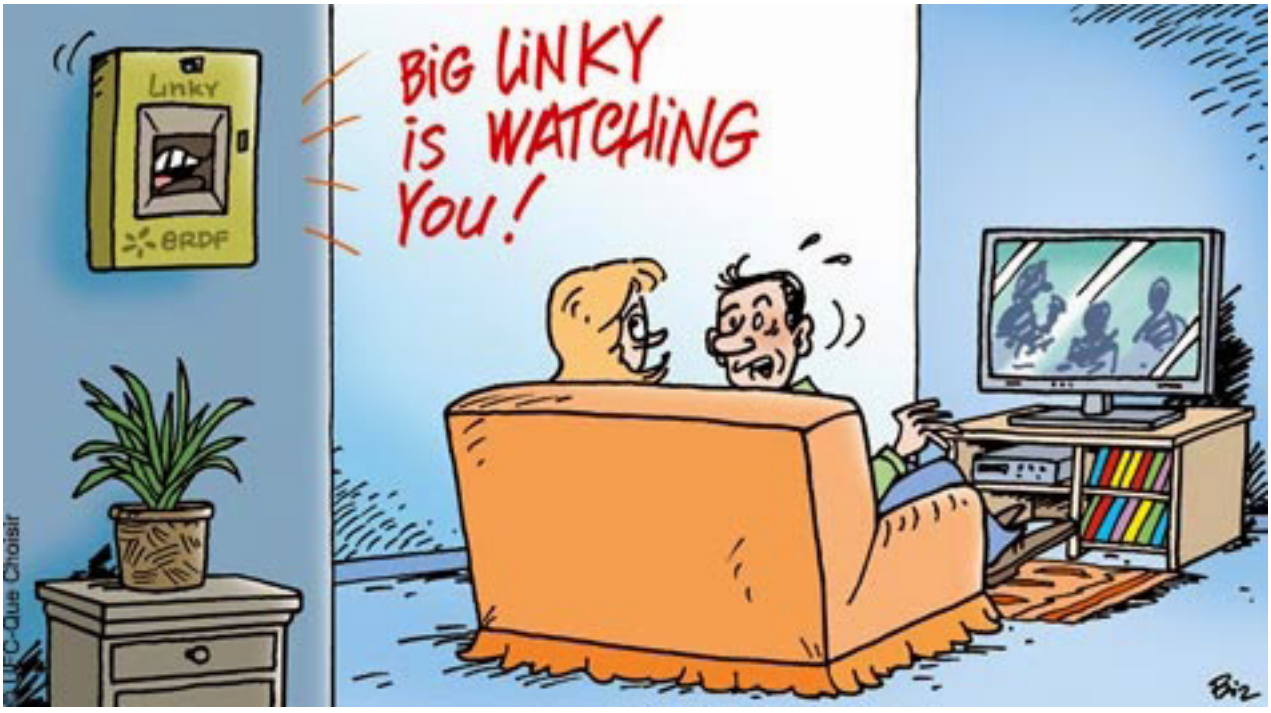


**"Gros Linky vous observe"**

## Linky, un aspirateur de données...à domicile.

**ERDF/ENEDIS ment, son mouchard à d'abord vocation à établir des statistiques.**
**Tel quartier consomme moins à tel moment.**
**Tels profils de foyers ont tels types d'usages.**
**Dans un communiqué de 2013, la société Teradata, leader des solutions analytiques, se félicitait d'avoir été choisie par ENEDIS** *« pour la gestion, le traitement et l'analyse des gros volumes de données générés entre autres par l'avènement des réseaux de distribution d'électricité intelligents (…) d'ici 2022, environ 35 millions de compteurs d'électricité intelligents (…) enverront automatiquement leurs relevés toutes les 10 minutes à ENEDIS soit 2 000 milliards de relevés par an. La quantité considérable de données qui va être disponible concerne les données traditionnelles d'usage associées aux nouvelles données qui proviendront des compteurs intelligents. Cette approche va donc permettre de démultiplier la force d'analyse d'ENEDIS en disposant de données de détail fraîches. »*

**Ces « données de détail fraîches » concernent nos usages de l'électricité. C'est-à-dire, à l'heure numérique des objets connectés, de l'électroménager, à peu près toute notre vie domestique.**

- Imaginer ce que pourrait donner l'utilisation de toutes ces données pour réprimer toute revendication ou contestation sociale, c'est imaginer le poids du contrôle social qui nous attend. Voici venu le temps de la transparence totale…… totalitarisme ?

**A en croire cet extrait du livre « Le nouvel âge digital écrit par Eric Schmidt, PDG de Google, et Jared Cohen, directeur de Google Ideas :**
*« Les gouvernements doivent décider, par exemple, qu'il est trop risqué que des citoyens restent « hors ligne », détachés de l'écosystème technologique. Dans le futur comme aujourd'hui, nous pouvons être certains que des individus refuseront d'adopter et d'utiliser la technologie, et ne voudront rien avoir à faire avec des profils virtuels, des bases de données en ligne ou des smartphones. Un gouvernement devra considérer qu'une personne qui n'adhèrera pas du tout à ces technologies a quelque chose à cacher et compte probablement enfreindre la loi, et ce gouvernement devra établir une liste de ces personnes cachées, comme mesure antiterroriste. Si vous n'avez aucun profil social virtuel enregistré ou pas d'abonnement pour un portable, et si vos références en ligne sont inhabituellement difficiles à trouver, alors vous devrez être considéré comme un candidat à l'inscription sur cette liste. Vous serez aussi sujet à un strict ensemble de nouvelles régulations, qui incluront un examen d'identité rigoureux dans les aéroports et jusqu'à des restrictions de voyage .»*

## ERL, ET PIRATAGE DES DONNÉES

**Pour que le mouchard électronique puisse rendre les services promis, (suivre et maîtriser sa consommation, bénéficier d'offres adaptées) il faut lui ajouter un émetteur radio. L'emplacement est prévu sur les schémas de Linky, car « seuls 10 % des 27 millions de logements existants possèdent une liaison TIC filaire opérationnelle.**
**L'ERL est la réponse qui permet de relayer cette information dans 100 % des logements. »**
**Qui nous l'apprend ?**
**Le consortium SmartElectric Lyon qui réunit EDR, ENEDIS et une vingtaine d'industriels, qui a développé ce fameux ERL sous la houlette du lobby du « génie numérique, énergétique et sécuritaire » (IGNES).**
*« L'ERL est la passerelle de communication qui permettra l'accès sans fil de tous les équipements du foyer aux données du compteur Linky : informations de consommation et de pilotage »* **nous informe le consortium.**
**Il s'agit d'une technologie sans contact, à radiofréquences comme les puces RFID. Ils fonctionnant sur les fréquences 2,4 GHz et 868 MHz. Des ondes radio, qui contrairement à ce qu'affirme ENEDIS, sont plus aisément piratables. « Linky augmente les possibilités de commander les appareils électriques ou électroménagers de la maison.**
**Une fois muni de l'émetteur radio Linky (ERL), il pourra communiquer ses données à l'ordinateur, à la tablette ou au smartphone, et se relier directement aux objets connectés : thermostat, chaudière, pompe à chaleur, radiateur, ampoules ». "Les Echos" ont interrogé la directrice clients particuliers d'EDF :**
**« Avec les objets connectés, nous aurons un afflux de données. Grâce à une gestion fine, nous pourrons communiquer au client une vision très précise de sa consommation et lui permettre de faire évoluer son comportement, d'être à la fois dans le confort et dans la maîtrise de son budget", commente Sylvie Jéhanno ».**
*http://www.smart-electric-lyon.fr/projet/lemetteur-radio-linky-erl/*
*Protocoles Zingbee et KNX,*
*Les Echos, 19/11/15*

# CARROYAGE ET VENTE DES DONNÉES - BIG DATA

**…/…Dis-moi dans quel carreau tu vis, je te dirai qui tu es. Dans un texte précédent, nous avions vu comment, grâce à Linky, Enedis (ex-ERDF) pillait les données à l'échelle IRIS de l'Insee – c'est-à-dire en découpant le territoire en mailles de 2000 habitants. En fait, les grilles de l'Insee se resserrent sans cesse et permettent aujourd'hui le vol des données personnelles à une échelle minime : un carreau de 200 mètres de côté. Regardez votre rue, votre quartier, votre hameau : combien de foyers sur 200 mètres ? Ce quadrillage est si fin que l'Insee s'impose un nombre minimum de 11 foyers par carreau pour publier les données correspondantes, dites données carroyées. Lesquelles concernent le nombre total d'individus du carreau, leur répartition par tranche d'âge, le nombre de ménages présents depuis cinq ans et plus dans leur logement, le nombre de ménages en logement collectif, la surface cumulée des résidences principales, le nombre de ménages d'une personne, le nombre de ménages propriétaires, le revenu fiscal. Soit des informations détaillées sur notre situation et notre mode de vie. Un tir aux pigeons pour les chasseurs:**

**« Cartegie utilise dorénavant le carroyage, une nouvelle méthode plus précise et ultra pointue de découpage géographique du territoire français. Grâce à cette nouvelle approche, Cartegie donne à ses données géolocalisées un niveau de précision jamais atteint et inédit sur le marché du data marketing. »**

**L'Insee, le service public de la statistique, fournit un contenu précis issu du recensement, des déclarations de revenus, de la taxe d'habitation. Le ministère de l'Environnement publie les permis de construire. Et l'Institut national de l'information géographique et forestière, ce vieil IGN de nos cartes de randonnée, s'est mué en « acteur du numérique » avec son « portail officiel de l'information géolocalisée ». En clair, l'IGN vend aux entreprises des cartes intégrant le carroyage et la géolocalisation de l'information. « cartégie » pionnier français du Data-marketing…/…**

**http://decryptageo.fr/avec-le-carroyage-applique-au-geomarketing-cartegie-donne-desormais-uneprecision-inedite-et-inegalee-a-la-data/**

# CROISEMENT DES DONNÉES

**Recommandation de l'Union française de l'électricité dans un rapport sur « l'eldorado » du bigdata : « Assurer la réciprocité de la mise à disposition des données avec d'autres secteurs économiques (télécoms, mobilité…), afin de tirer profit des nouvelles opportunités économiques rendues possibles par le croisement de ces données ».**
**C'est de nous, gibier, que parlent ces braconniers.**

**Croisement des données…suite**
**Le patron du numérique chez Enedis, Christian Buchel, nous prévient : « Nous allons passer à l'industrialisation et travaillons à monter en granularité jusqu'à la plus petite maille possible du réseau, de l'ordre d'un quartier urbain.»**
**Confirmation du ministère de l'Environnement et de l'énergie en plein cœur de l'été : « Ces données, accessibles à tous, sont un outil très utile au développement des start-up soutenues au travers du plan Green Tech verte mis en place par Ségolène Royal (…) Les données seront produites à la dimension du quartier et à la dimension du bâtiment (comprenant plus de 10 logements pour les bâtiments résidentiels). »**

**http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-donne-acces.html**

## VVC, VALEUR VIE CLIENT

**Ces données sont la base du modèle économique des géants comme Google, Facebook, Twitter, Amazon, Apple, etc, car elles permettent de « cibler au mieux tout consommateur, pour quelque produit ou activité que ce soit. Ces données sont collectées en permanence dans d'immenses « big data center », et des sociétés spécialisées (actuellement 270 dans le monde), se chargent du commerce mondial des fichiers de données personnelles sur la base de la « valeur vie client » (VVC).**
**Cette valeur correspond à la somme de profits attendus en moyenne sur la durée de vie d'un client type. Pour l'union européenne, l'ensemble des données personnelles de toute sa population a été évalué à 315 milliards d'euros par le Boston Consulting Group (BCG) et l'estimation de 2020 atteint 1000 milliards de dollars compte tenu de la croissance du numérique**

**http://www.01net.com/actualites/vos-donnees-personnelles-valent-315-milliards-d-euros-579867.html**

## L'ANONYMAT N'EXISTE PAS

Le spécialiste en informatique américain Arvind Narayanan nous a prévenus : « Pas de solution magique : l'anonymisation n'existe toujours pas »

http://www.clubic.com/pro/it-business/securite-et-donnees/actualite-715411-donnees-anonymes.html

.../Avec le big data, l'anonymat n'existe pas On sait que les données récoltées par les opérateurs, y compris publics, sont revendues et partagées avec des tiers dont nous ignorons tout. Jusqu'à ce que Laurence nous propose ses volets automatiques. Mais pas de problème, jurent-ils tous : non seulement, en braves citoyens, vous n'avez rien à cacher, mais les informations vous concernant sont a-no-ny-mi-sée » ; C'est ce qu'assure Orange dans sa pub pour sa solution Flux Vision, qui vous aide à « mieux connaître [vos] clients, décrypter leurs habitudes de consommation, leur comportement d'achat pour leur fourguer plus de camelote améliorer les services offerts ». Flux Vision « convertit chaque minute les quatre millions de données mobiles [des abonnés Orange] en indicateurs statistiques », par exemple pour mesurer la fréquentation d'un lieu ou le déplacement des populations. Ceci, naturellement, en tout anonymat. La preuve, c'est validé par la CNIL. Et comme nous bien sûr, vous avez confiance dans la CNIL, cette marionnette de l'Etat. Notez ce détail au passage : désormais, il existe aussi des producteurs privés de statistiques. Anonymes, vraiment ? Il nous faut à nouveau briser vos illusions et vous parler de ré-identification. En jargon technocratique, ce néologisme désigne le risque de retrouver l'identité d'une personne d'après ses données personnelles, en dépit des techniques d'anonymisation. Comme avec les données carroyées de l'Insee en 2013. D'autres exemples de ce type se sont produits avec AOL ou Netflix.

En réalité, et c'est un rapport du Sénat qui l'admet, « il suffit de peu de données - et des données anodines en apparence - pour que l'empreinte laissée par celles-ci permette d'identifier une personne parmi d'autres, ce qui permet de la retrouver dans la base en dépit de son anonymisation et donc d'avoir accès, ensuite, à tous (sic) son dossier.» Le Sénat, qui recommande bien sûr de poursuivre le développement de l'open data, note avec cynisme : « le rapport de Pierre-Louis Bras et André Loth sur la gouvernance et l'utilisation des données de santé, rappelle que 89 % des patients ayant connu un séjour à l'hôpital en 2008 sont identifiables si l'on connaît les informations suivantes, relativement aisées à retrouver : l'hôpital d'accueil, le code postal du domicile, le mois et l'année de naissance, le sexe, le mois de sortie et la durée du séjour. Ce chiffre atteint 100 % pour les patients hospitalisés deux fois la même année. La robustesse des opérations d'anonymisation auxquelles sont soumis le système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) et le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), qui rassemblent les données de santé de nos concitoyens, n'y change rien. » Dès lors, la mode de l'open data (« ouverture des données »), censé donner un gage de transparence, n'est qu'un enfumage. ../...

http://www.orange-business.com/fr/produits/flux-vision

La protection des données personnelles dans l'open data : une exigence et une opportunité, 16/04/14

# QUE PEUVENT FAIRE LES PARTICULIERS

## LE REFUS DU "LINKY" EST FACILE ET SANS RISQUE DANS 20 MILLIONS DE LOGEMENTS EN FRANCE !

Si vos élus municipaux n'ont pas le courage de vous protéger par une délibération ou un arrêté du maire, il vous reste le refus individuel. Et ce refus est facile et sans risque lorsque le compteur d'électricité est dans votre logement (ou dans un jardin bien protégé, voir plus bas), ce qui est le cas de plus de la moitié des logements en France, soit environ 20 millions de logements !

### CAS 1 : LE COMPTEUR EST DANS VOTRE LOGEMENT (OU DANS VOTRE JARDIN BIEN FERMÉ)

En effet, si le compteur d'électricité est dans votre logement, c'est gagné : la Loi vous protège, rien ni personne ne peut vous obliger à laisser entrer les poseurs de Linky, y compris si vous êtes simplement locataire : même votre propriétaire ne peut vous y contraindre.
Idem si le compteur d'électricité est dans votre jardin, à condition qu'il ne soit pas accessible : si votre jardin est ouvert, ou si la clôture est aisément franchissable, ils ne se gêneront pas pour entrer, bien que ce soit totalement illégal (à vous ensuite de les attaquer en justice, or ils ont de puissants cabinets d'avocats capables de faire durer la procédure pendant plus de 10 ans !)
Restez fermes et ne vous laissez pas impressionner par les menaces des poseurs de Linky qui utilisent les pires méthodes : intimidations, menaces d'appeler la police, de couper l'électricité, de vous faire infliger des amendes, de faire payer la « relève à pied » : c'est du bluff, aucune mesure de rétorsion n'a été votée (de toute évidence de peur d'une révolte citoyenne).Vous pouvez toutefois signaler votre refus par lettre recommandée à Enedis mais il est inutile d'écrire à nouveau s'ils vous répondent : ils n'ont que faire de vos arguments, il vous envoient automatiquement une lettre type pour vous « rassurer » par rapport aux risques, vous intimider par rapport à votre refus et prétendre que vous n'avez pas le droit de refuser : ne vous laissez pas intimider !

## **CAS 2** : VOTRE COMPTEUR EST ACCESSIBLE AUX ÉQUIPE D'ENEDIS

Par contre, si vos compteurs sont dans les parties communes d'un habitat collectif, ou s'ils sont directement accessibles depuis la rue, Enedis, GrDF et leurs sous-traitants tenteront de changer vos compteurs par l'intimidation ou par surprise.
Les témoignages se multiplient : les installateurs n'hésitent pas à pénétrer dans les jardins (illégalement !) et à changer les compteurs pendant votre absence. Utilisez les documents mis gratuitement à votre disposition pour signaler votre refus par lettre recommandée à Enedis.
Il existe d'autres façon de protéger son compteur : des gens garent une vieille voiture contre le compteur, ou une vieille charrette, ou mettent une palette de briques, etc (à condition bien sûr de ne pas gêner la circulation dans la rue), ou encore coffrent leur compteur ou le protègent par des barres en acier…
Légitime défense face au totalitarisme d'Enedis !

## Attention :

Même si vous réussissez à sauver vos bons vieux compteurs, il est probable que vous ayez à subir les compteurs installés chez vos voisins, que ces derniers soient favorables à ces engins ou qu'ils n'aient pas pu ou pas su s'opposer à leur installation.
La stratégie prioritaire est donc, avant de passer au refus individuel, de voir s'il n'est pas d'abord possible que votre commune s'oppose aux compteurs communicants. Contactez-vos élus pour les informer et leur demander quelles sont leurs intentions. Demandez-leur de vous aider à protéger votre santé et vos libertés, et celles de vos proches. Rassurez-les, s'ils sont craintifs, avec ce rappel juridique.
Mobilisez vos voisins et contactez ensemble vos élus pour les amener à prendre position : même ceux qui sont favorables aux compteurs communicants vous écouteront de façon attentive... si vous êtes nombreux !!!!
La santé des enfants de la commune et la préservation des libertés publiques doivent passer avant toute autre considération. Indiquez à vos élus que des centaines de communes, 367 à ce jour, ont déjà pris position, diffusez leur les lettres aux habitants ou délibérations adoptées en leur demandant de les prendre en exemple...

**LES MOYENS DE S'Y OPPOSER**

-Dossier du cabinet d'avocats « ARTEMISA », (voir la délibération de Tarnos comme exemple)

SUD_OUEST, 25 mai

TARNOS

# Linky essuie un refus

Quelques mois après le retrait de la motion qui avait été adoptée par le Conseil municipal de Tarnos, en avril 2016, contre l'installation de compteurs dits intelligents de type Linky, le sujet est revenu à la table de la réunion du conseil municipal, le 18 mai dernier.

Unanimement, les conseillers ont adopté une délibération dans laquelle ils refusent le déclassement des compteurs d'électricité existants. Ils interdisent aussi « l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal ».

**A l'unanimité, les élus ont refusé le déclassement des compteurs d'électricité existants en faveur du Linky.** PHOTO J.-Y. I.

**« Mépris des règles »**

La délibération souligne que le remplacement par des concessionnaires des compteurs existants par les nouveaux compteurs Linky, sans le consentement préalable des communes, « intervient souvent au mépris des règles de la domanialité publique ».

Dans l'argumentaire relatif à cette délibération, il a été rappelé que le déploiement accéléré de ces compteurs dans 35 millions de foyers, d'ici à 2020, sans consultation préalable du public, a fait naître des craintes importantes dans la population en ce qui concerne l'impact sur la santé des technologies utilisées et le respect de la vie privée des personnes.

**Jean-Yves Ihuel**

# QUE PEUVENT FAIRE LES COMMUNES

**Les communes peuvent refuser la pose du compteur Linky sur leur territoire et disposent de deux moyens d'action:**
**- les compteurs, restent toujours la propriété de la commune.**
**- les règlementations établies par la CNIL conditionnant le déploiement de Linky sont obligatoires, ne sont pas respectées par Enédis, Enédis se mettant ainsi dans illégalité.**

Pour plus d'information et pour savoir comment procéder, le cabinet d'avocats ARTEMISIA travaillant pour des ONG, a mis au point toutes les démarches avec leurs justifications à la disposition des communes.
https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky

http://refus.linky.gazpar.free.fr/alerte-prefets.htm:

**Maires, élus municipaux, ne vous laissez pas intimider si le Préfet et/ou Enedis vous demandent de retirer votre délibération anti-Linky.**

Lire aussi: la commune reste propriétaire des compteurs d'électricité même lorsqu'elle a délégué sa compétence à un syndicat d'énergie.
Les communes sont de plus en plus nombreuses à adopter les délibérations et arrêtés élaborés par le cabinet d'avocats Artemisia. Le "camp du Linky" tente d'intimider les maires par des courriers (du préfet, d'Enedis, parfois des deux) demandant aux communes de retirer leurs délibérations anti-Linky, en prétendant qu'elles sont illégales (idem pour les arrêtés du maire)
Il convient de ne pas se laisser intimider, cette démarche n'a aucune valeur contraignante. Notez bien que, contrairement aux rumeurs distillées par Enedis, un préfet ne peut pas annuler une délibération municipale, il peut seulement l'attaquer devant la justice administrative.
**Voici d'ailleurs le déroulement légal de la procédure:**
**1- Une commune prend une délibération anti-Linky**
**2- Le préfet (et/ou Enedis) écrit à la commune en declarant que la délibération est "illégale" et qu'elle doit être retirée. C'est ce que l'on appelle un "recours gracieux", dans le cadre du contrôle de légalité effectué automatiquement par la Préfecture (c'est le cas pour toute délibération quel que soit l'objet).**
**3- attention, c'est très important : la commune n'est absolument pas obligée d'obtempérer!**
**• Elle n'est même pas tenue de répondre (ce qui, au bout de deux mois, signifie que la délibération est maintenue).**
**•Par politesse, il est suggéré de répondre, mais la commune n'est aucunement obligée de se justifier.Il lui suffit de répondre qu'elle n'a pas la même analyse juridique et qu'elle maintient sa deliberation.**
**4- Le préfet peut alors attaquer la délibération au Tribunal administratif, sans certitude de gagner: il est très souvent arrivé que des préfets décrètent "illégale" une délibération… qui est finalement validée par la justice administrative.**
**Attention: les lettres signées par les préfets (qui ne sont que des copier-coller des arguments de l'industriel Enedis) sont rédigées de façon à faire croire aux élus locaux qu'elles sont impératives et que la commune est obligée de retirer sa délibération. C'est de l'intimidation. On entend dire ici ou là que "les préfets annulent les délibérations anti-Linky"; c'est impossible, les préfets n'ont pas ce pouvoir, ils ne sont pas la Justice administrative!**
**NB: les élus ne risquent strictement rien.**

**Pour plus de details http://refus.linky.gazpar.free.fr/alerte-prefets.htm**

**Sources:**
**refus.linky.gaspar.fr;**
**Pieces et main d'oeuvre;**
**alerte du Criirem, fev.2017;**
**Rapport "le deploiment du compteur Linky" Janv.2017, Ministère de l'environnement et de l'écologie.**

**Collectif Stop Linky de Bayonne, Juin 2017.**
**2, impasse Bergeret**
**64100 bayonne.**
**stoplinky_bayonne@yahoo.com**

**Elaboré par le collectif Stop Linky, Bayonne, Juin 2017.**